

info

OCTOBRE 2021

TECHNOLOGIES ORTHOPEDIQUES | CP 340

contenu



1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} octobre 2021 - ouvriers

Téléchargez notre app ACVBIE-CSCBIE



Rejoignez-nous sur :

 ACVBIE - CSCBIE

 cscbie.syndicat



1. Salaires horaires minima à partir du 1^{er} octobre 2021 - ouvriers

Les salaires des ouvriers sont indexés chaque trimestre. Ainsi, les salaires des ouvriers sont indexés de 1,00 % au 1^{er} octobre 2021.

A partir du 1^{er} octobre 2021, les salaires horaires minima des ouvriers s'élèvent à :

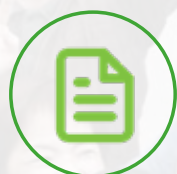
Chaussures orthopédiques	
Catégorie I	€ 12,9960
Catégorie II	€ 13,9425
Catégorie III	€ 15,2380
Catégorie IV	€ 16,4965
Catégorie V	€ 17,9660

Prothèses et orthèses	
Catégorie I	€ 12,4255
Catégorie II – C.2.1	€ 13,2650
Catégorie II – C.2.2	€ 13,6445
Catégorie II – C.2.3	€ 13,6445
Catégorie II – C.2.4	€ 14,0250
Catégorie II – C.2.5	€ 14,2215
Catégorie II – C.2.6	€ 14,2215
Catégorie III	€ 14,6010
Catégorie IV- C.4.1	€ 15,1740
Catégorie IV- C.4.2	€ 15,7495
Catégorie V	€ 16,5070

Bandagistes	
Catégorie I	€ 12,5045
Catégorie II	€ 13,4555
Catégorie III	€ 14,4065



REJOIGNEZ-NOUS SUR L'APPLICATION ACVBIE-CSCBIE !



Actualités

Derniers salaires, actualités sectorielles, publications, ...



Avantages

Avantages et réductions exclusifs réservés aux affiliés CSCBIE



Outils

Calculateur de délais de préavis, calculateur brut-net, ...



Contact

Secrétariats CSCBIE près de chez vous, données de contact, ...

Scannez
et découvrez !



Application disponible
sur Google play
et sur l'App Store